

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

|                                            |                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de la convocation : 11 Septembre 2023 | Nombre de délégués en exercice : 34<br>Présents : 18<br>Absents excusés : 10<br>Absents : 8<br>Votants : 22 dont 4 pouvoirs |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**PRESENTS :**

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ;  
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. DORET Michel ;  
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. POUPIN Pascal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel.

**ABSENTS :** M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance :** M. AUBRUN Thomas

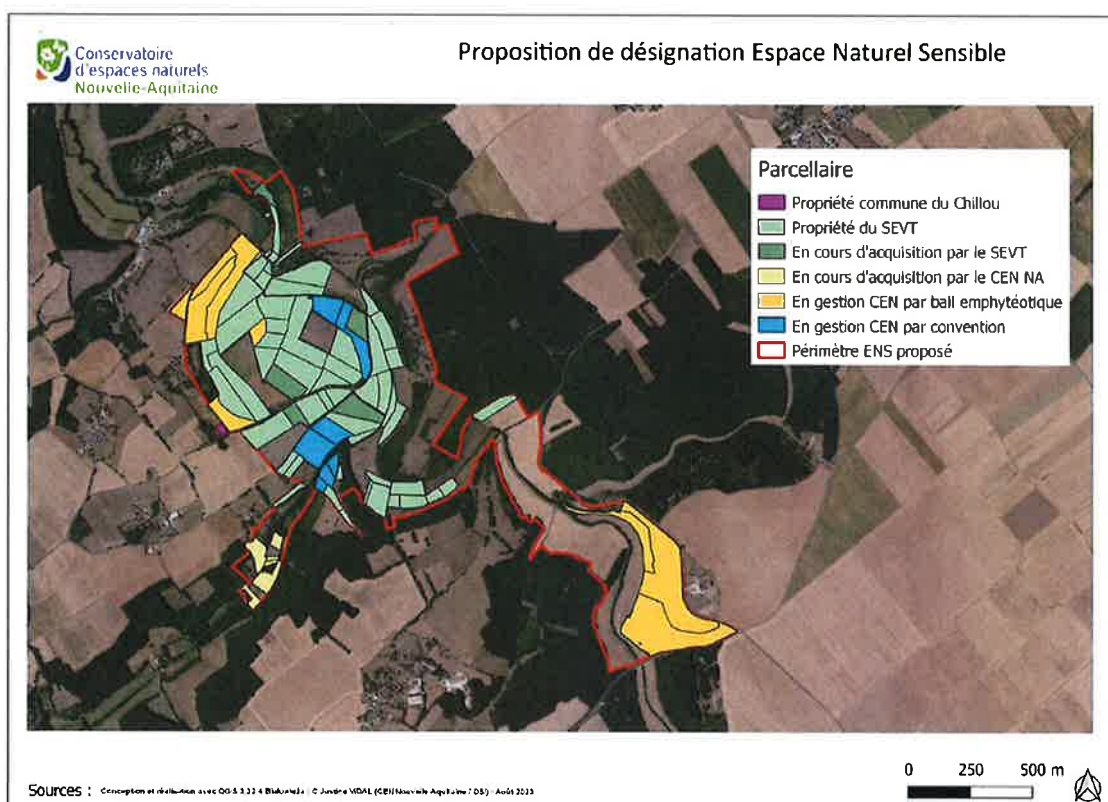
## PROGRAMME RE-SOURCES

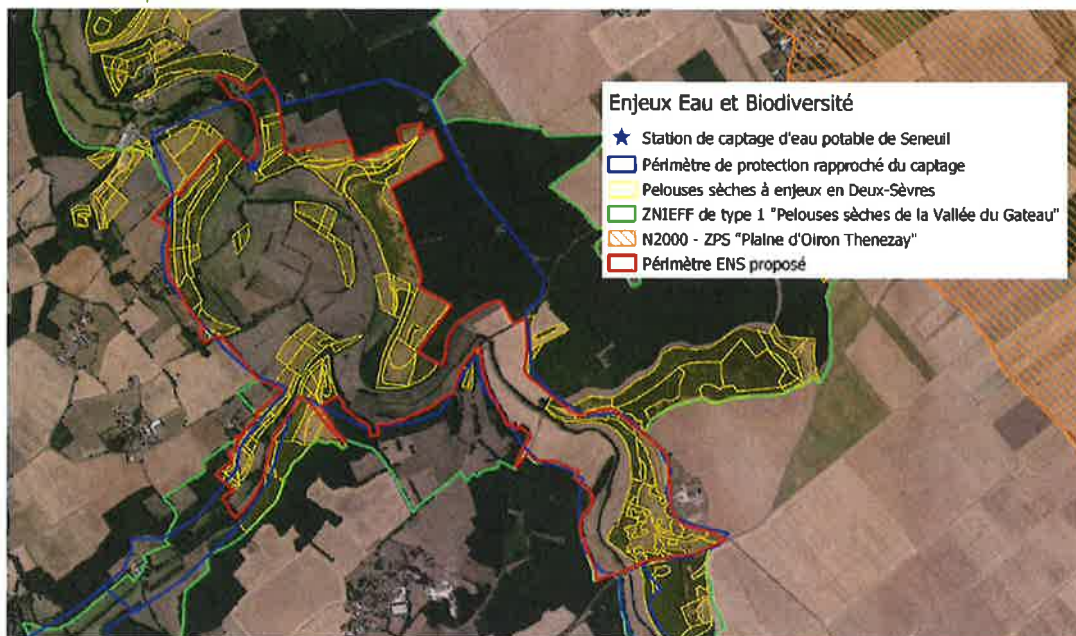
### ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) : CANDIDATURE POUR LE CLASSEMENT DU CIRQUE DE SENEUIL EN ESPACE NATUREL SENSIBLE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS ET LA COMMUNE DU CHILLOU

Le cirque de Seneuil est entièrement intégré au Périmètre de Protection Rapproché (PPR) de la station de pompages des sources de Seneuil qui alimente quotidiennement près de 11 000 habitants.

Le cirque de Seneuil est un secteur à grande valeur :

- paysagère (cirque et vallées bocagère),
- biologique (coteaux calcaires à pelouses sèches, zones humides et ripisylve),
- géologique (formation calcaire du Dogger aquifère régionale pour la production d'eau potable)
- environnementale (Périmètre de Protection Rapproché du captage des sources de Seneuil qui constitue un enjeu fort de qualité vis-à-vis de la production d'eau potable)
- éducative (site pilote pour le réseau des techniciens du programme Re-Sources en Deux-Sèvres par sa gestion foncière et les actions menées pour préserver la qualité de l'eau brute).





Sources : Conception et réalisation avec GOS 9.22.4 Historialis - 9 Jurdin VDAAL (CEN Nouvelle-Aquitaine / DNE) - Août 2023

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine / ENS Cirque de Seneuil

12

Cette reconnaissance départementale viendrait compléter un ensemble d'initiatives locales dans un objectif de portée à connaissance et de préservation des enjeux de ressource en eau et de biodiversité. Cette labélisation permettrait, en partenariat avec le Conseil départemental, de faire de ce site un incontournable localement, mais également un site fortement identitaire pour le département des Deux-Sèvres.

Compte-tenu que le SEVT est majoritairement propriétaire des parcelles constituant le cirque de Seneuil (Périmètre de Protection Rapproché 1 du captage), il est demandé au comité syndical d'apporter son soutien à la candidature de désignation en tant qu' « Espace Naturel Sensible » du cirque de Seneuil portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) auprès du Département des Deux-Sèvres.

- VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPORTE son soutien à la candidature de désignation en tant qu' « Espace Naturel Sensible » du cirque de Seneuil portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) auprès du Département des Deux-Sèvres

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU



